



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 mars 2020]

Date de la convocation

27 février 2020

Date d'affichage

5 mars 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 32

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, Magali CAMALET, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Paul-François COLLIN, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Alain SORIANO

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

N° 028/ 2020

OBJET DE DELIBERATION : Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Eau

BUDGET EAU

Fonctionnement

Recettes : 479 330,56 €

Dépenses : 220 793,18 €

Soit un excédent de : 258 537,38 €

Investissement

Recettes : 542 877,35 €

Dépenses : 547 691,50 €

Soit un déficit de : 4 814,15 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2019, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2019 – Budget Eau, s'établit comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2019 tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 5 mars 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200305-028-2020-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020